

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2022-20



À la séance ordinaire qui sera tenue le 14 juin 2022, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine, au Parc des Mésanges, Boulevard Don-Quichotte ou au Parc des Hirondelles, 144^e Avenue à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2022-20 : LOT 2 067 632 (2092, BOULEVARD PERROT)

La demande vise à permettre la construction d'une maison avec :

- Un garage attenant de 119 mètres carrés au lieu de 85 mètres carrés tel que prescrit.
- Des portes de garage d'une hauteur de 2.74 mètres au lieu de 2.50 mètres tel que prescrit.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 14 juin 2022.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 MAI 2022.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière
